



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de matières dangereuses

Question écrite n° 32752

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le transport routier des matières dangereuses. Ces transports comportent de nombreux risques graves tels que l'accident de circulation, le détournement de matières... qui peuvent engendrer une contamination locale très importante. Afin d'éviter de telles catastrophes et de pouvoir répondre aux objectifs de protection de l'environnement de sécurité des biens et des personnes, il lui demande de lui indiquer ses intentions quant à l'amélioration des transports routiers des matières dangereuses.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32752

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 789

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)